

REGLES DE FONCTIONNEMENT
TRAVAUX PRATIQUES
EN AMENAGEMENTS PAYSAGERS

CAPA – BAC PRO – B.P.A.

Rappel : quand je viens au CFA, j'apporte toujours mon carnet de liaison et ma tenue de travail.

TENUE DE TRAVAIL

La tenue de travail est obligatoire pour tous les travaux pratiques à l'extérieur

Tenue de travail (une tenue de travail est une tenue qui est différente de la tenue portée en cours)
Chaussures de sécurité
Matériel minimum : casque anti-bruit, gants de manutention, sécateur, mètre à ruban

Les apprentis ont l'obligation d'utiliser les vestiaires pour changer de tenue.

FILLES	GARCONS
Vestiaires près des cuisines – porte vitrée indiquant l'internat fille et descendre l'escalier	Vestiaires près de la salle Arbo 4. Les adultes du CFPPA passeront par ce vestiaire pour atteindre le leur.

HORAIRE

Chaque apprenti doit être en tenue de travail au début de la séance de travaux pratiques. *Par exemple, une séance débutant à 13h45, le jeune est en tenue à 13h45.*

A la fin de la séance, leur tenue est quittée et ils ont à nouveau leur tenue pour le cours ou pour repartir chez eux.

Par exemple, la séance prend fin à 17h45, à cette heure, ils ont changé de tenue.

Tout apprenti qui ne disposera pas de sa tenue lors de la semaine de formation au CFA ne pourra pas participer aux travaux pratiques conduits par le formateur.

Tout apprenti qui ne respectera pas ces consignes sera sanctionné par le formateur technique et la direction du CFA.